



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

AVIS PUBLIC

Concernant la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement projeté d'un bâtiment complémentaire isolé à l'usage habitation situé au 232, chemin de la Pointe-à-Moreault, Cacouna (Québec), G0L 1G0, **AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, de ce qui suit :

1. Le 17 avril 2023, une demande de dérogation mineure a été complétée afin de rendre conforme l'agrandissement projeté d'un bâtiment complémentaire isolé à l'usage d'habitation;
2. Plus spécifiquement, cette demande est rendue nécessaire puisque selon l'article 7.3.2 du *Règlement de zonage*, la superficie totale maximale des bâtiments complémentaires isolés ne doit pas excéder 7,5 % de la superficie du terrain, et ce, jusqu'à concurrence de 120 mètres carrés, dans le cas d'une propriété située hors du périmètre d'urbanisation. La superficie totale des bâtiments complémentaires isolés se trouvant sur la propriété du demandeur serait de 164,41 mètres carrés après l'agrandissement projeté du bâtiment complémentaire isolé en question. À noter que le demandeur a droit à l'entièreté du 120 mètres carrés compte tenu de la superficie de son terrain;
3. Les propriétaires de cet immeuble (demandeur) désirent que le Conseil leur accorde la permission de déroger à la norme prévue au cahier de spécifications pour mener à bien le projet d'agrandissement de leur bâtiment complémentaire isolé;
4. Conformément aux dispositions du règlement sur les dérogations mineures, le Conseil avise la population de Cacouna qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 8 mai 2023;
5. Toute personne intéressée par cette demande pourra être entendue lors de cette séance ou peut transmettre ses objections et/ou remarques par courriel au directeur général au fberrub@cacouna.ca ou via un envoi postal au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec) G0L 1G0.

DONNÉ à Cacouna ce vingtième (20^e) jour du mois d'avril de l'an 2023.

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier